

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

30/04/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup>

Matières premières

## Orientation de gestion

Le fonds vise à bénéficier du potentiel d'appréciation d'une sélection de métaux (aluminium, plomb, palladium, platine, argent, nickel, zinc, cuivre) par une exposition synthétique à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index », sans passer par des investissements directs dans des actions minières du secteur. Il propose une offre simple et transparente, assortie d'une couverture quotidienne contre le risque de change.

## Principales caractéristiques

Date de création de la part  
**05/09/2023**

Date de lancement de la part  
**05/09/2023**

Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**SICAV**

Classification AMF  
**Fonds mixte**

Affectation du résultat  
**Capitalisation**

Fréquence de valorisation  
**Journalière**

Ticker Bloomberg  
**OFESMUA FP**

Publication des VL  
**www.ofi-invest-am.com**

Frais de gestion maximum TTC  
**1,81%**

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**1,83%**

Indice de référence



▶ Actif net du fonds	752,84 M€				
▶ Actif net de la part	47,90 M€				
▶ Valeur liquidative	150,05 €				
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonds</th> <th>Indice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3,28%</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Fonds	Indice	3,28%	-
Fonds	Indice				
3,28%	-				



▶ Gérants	  
	Benjamin Louvet    Olivier Daguin    Marion Balestier
	Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque <sup>(3)</sup>	1 — 2 — 3 — 4 — <b>5</b> — 6 — 7
-----------------------------------	----------------------------------



▶ Durée de placement recommandée	Supérieur à 5 ans
----------------------------------	-------------------




▶ SFDR <sup>(3)</sup>	Article 8				
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonds</th> <th>Univers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6,75</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Fonds	Univers	6,75	-
Fonds	Univers				
6,75	-				
▶ Couverture note ESG	100,00% -				

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

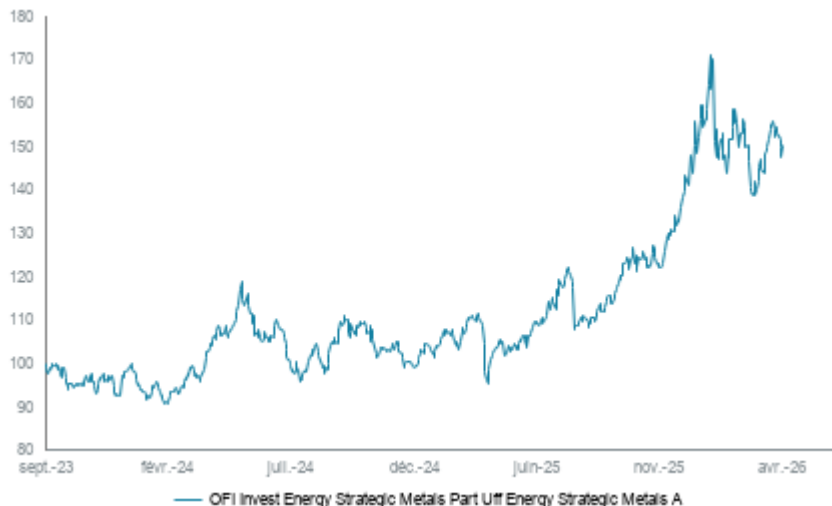
## Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9


 Performances &  
 risques

30/04/2026

### Evolution de la performance<sup>(1)</sup>(base 100 au 05/09/2023)



### Performances cumulées<sup>(1)</sup>

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	1,54	-	-
1 mois	3,28	-	-
3 mois	-0,75	-	-
6 mois	20,99	-	-
1 an	47,35	-	-
2 ans	40,09	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-

\*Da : début d'année

### Performances annuelles<sup>(1)</sup>

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	1,14	48,32
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### Performances mensuelles<sup>(1)</sup>

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2023									-0,99	-3,07	0,02	2,63
2024	-3,26	-1,73	3,38	10,63	3,87	-4,56	-5,53	1,45	6,60	-1,60	-3,37	-3,40
2025	4,13	-0,42	6,00	-7,00	1,71	8,60	-4,21	3,68	6,95	3,81	3,69	14,91
2026	2,31	4,98	-8,46	3,28								

### Principaux indicateurs de risques<sup>(3)</sup>

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

## Energy Strategic Metals A

FR001400J4N9

30/04/2026



Structure du portefeuille

### ► Composition de l'indice<sup>(1)</sup>

Contrat à terme	Code	Poids
Argent	SI	15,2%
Palladium	PA	4,0%
Platine	PL	15,6%
Aluminium	LA	16,1%
Cuivre	HG	30,0%
Zinc	LX	4,1%
Nickel	LN	11,0%
Plomb	LL	4,2%

### ► Contribution à la performance mensuelle brute<sup>(1)</sup>

Contrat à terme	Performance du marché	Contribution au portefeuille
Argent	-1,91%	-0,27%
Palladium	3,08%	0,13%
Platine	1,24%	0,22%
Aluminium	0,29%	0,04%
Cuivre	5,49%	1,61%
Zinc	3,98%	0,16%
Nickel	13,40%	1,30%
Plomb	2,02%	0,08%

### ► Principales lignes par type d'instrument

Titres de créances négociables			
Libellé	Poids	Pays	Échéance
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 22/07/2026	25,7%	Dispo/Liquidités investies	22/07/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 05/08/2026	17,6%	Dispo/Liquidités investies	05/08/2026
GOVT BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 14/05/2026	12,2%	Dispo/Liquidités investies	14/05/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 13/05/2026	11,7%	Dispo/Liquidités investies	13/05/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 10/06/2026	11,2%	Dispo/Liquidités investies	10/06/2026

Swap		
Swap sur indice	Poids	Contrepartie
OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff Energy Strategic Metals A	100,0%	(JPM/SG/GS)

### ► Profil / Chiffres clés<sup>(3)</sup>

Nombre de lignes 19

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

## Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

30/04/2026



### ► Commentaire de gestion

Le fonds est en progression modérée au mois d'Avril. Les métaux industriels sont restés bien orientés, malgré l'enlèvement du conflit au Moyen-Orient, la poursuite de la fermeture du détroit d'Hormuz et l'inquiétude grandissante quant aux conséquences potentielles de cette situation sur l'activité. Le marché semble en effet se focaliser aujourd'hui sur les contraintes de production que génère la fermeture du détroit. Outre le pétrole, la région fournit en effet près d'un quart de l'offre de soufre mondiale, lequel est indispensable au raffinage de certains métaux. C'est le cas du nickel, la production d'une tonne de ce métal nécessitant dix tonnes d'acide sulfurique. L'Indonésie, premier producteur de nickel au monde, importe environ 75% de son soufre du Moyen Orient. La contrainte d'approvisionnement qui pèse aujourd'hui sur le soufre est renforcée, depuis quelques semaines, par la décision de la Chine et de plusieurs autres pays de restreindre les exportations de cette matière première. Cette situation pourrait conduire à une baisse marquée de l'offre de nickel.

En outre, l'Indonésie a annoncé vouloir maîtriser davantage sa production. Le pays a déployé une activité minière très importante sur ce marché, sa part de la production mondiale passant de 7% en 2015 à 64% en 2025. L'offre ayant à court terme dépassé la demande, le gouvernement souhaite rééquilibrer le marché en réduisant la production autorisée pour chaque compagnie minière de même qu'en restreignant les exportations et en fixant un niveau de prix plancher pour les producteurs. Le nickel est ainsi le meilleur contributeur à la performance du mois d'avril, en hausse de plus de 13% sur la période.

Le cuivre et le zinc sont également concernés par la disponibilité de l'acide sulfurique, bien que dans une moindre mesure : environ 15% de la production de cuivre est raffinée par procédé de lixiviation, laquelle nécessite du soufre. Les spécialistes estiment qu'un conflit durable pourrait affecter jusqu'à 5% de l'offre annuelle de cuivre. Cela vient s'ajouter aux difficultés de production croissantes des compagnies minières : Ivanhoe Mines a notamment réduit sa production estimée pour la mine de Kamoanga, en RDC, de 90,000 tonnes en 2026 et de 120,000 tonnes pour 2027. Le Chili a également publié une production de cuivre en forte baisse pour le début de l'année, qui donnerait si la faiblesse se poursuit une production annuelle de 4.7 millions de tonnes, contre 5.2 millions de tonnes attendues par le marché. Le cuivre est en hausse de 5.5% au mois d'avril, le zinc de près de 4%.

L'aluminium, métal le plus touché par la guerre au Moyen Orient, est pourtant en très faible progression au cours du mois (+0.3%). Les nouvelles pour la production d'aluminium sont pourtant alarmantes : le Moyen Orient raffine environ 9% de l'aluminium mondial, et la plus grande raffinerie de la région, Al Taweelah, a été touchée par des frappes la rendant inutilisable. Les experts estiment que même en cas de réouverture prochaine du détroit d'Hormuz, la reprise de la production devrait demander 6 à 12 mois. Il s'agit donc d'une baisse considérable et durable de l'offre sur ce marché. Néanmoins, le marché a observé une respiration au mois d'avril après une progression marquée au mois de mars ; la constitution en Chine de stocks d'aluminium importants, ainsi que les impacts potentiels de la guerre sur la demande finale, ont peut être contribué à calmer la progression des prix.

Les métaux semi précieux sont dans une position d'attente ; le platine et le palladium progressent légèrement, tandis que l'argent affiche un recul de près de 2% du fait de sa corrélation à l'or, affecté par la hausse des taux d'intérêt.

L'impact de la situation au Moyen Orient est complexe : le marché semble aujourd'hui vouloir rester optimiste quant à une résolution rapide du conflit et au blocage du détroit. Cependant, si celui-ci devait rester bloqué de façon durable, cela pourrait finir par impacter l'activité au travers de prix du pétrole plus élevés ou de restrictions d'utilisation. Ce scénario encourage à la mesure dans la prise de risques. A l'inverse, de fortes diminutions de production de métaux ont un impact positif majeur pour certains marchés, et la prolongation du conflit ne rendrait que plus intense l'ampleur du choc d'offre. A plus long terme, nous pensons que ce nouveau choc énergétique ouvre la voie à une accélération de la transition énergétique, comme le laissent déjà à penser l'explosion de la demande de véhicules électrifiés ou de panneaux solaires. La tendance porteuse pour les métaux stratégiques ne pourrait donc n'en être qu'à ses débuts.

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

## Energy Strategic Metals A

FR001400J4N9

30/04/2026

### ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	27/01/2022
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	Global SICAV
Libellé du compartiment	Ofi Invest Energy Strategic Metals
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Off Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

30/04/2026

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECOURVEMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SRRRI	Le SRRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».	TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.
RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.
ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

## Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

30/04/2026

### ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.